



# ASSOCIATION SAINTE HONORINE

## **BULLETIN D'ADHÉSION - SOUSCRIPTION 2023**

### **Je soussigné(e) :**

Nom (en majuscule) :

Prénom :

### **Demeurant :**

Adresse (où le courrier doit être adressé) :

N° de rue :

Nom de Rue :

Code Postal :

Ville :

Votre téléphone :

Votre adresse courriel :

### **Déclare :**

- Être membre en 2023 en payant ma cotisation à l'Association Sainte Honorine **(a)**
- Renouveler pour 2023 ma cotisation (adhésion) à l'Association Sainte Honorine **(a)**
- Faire en 2023 un don (souscription) ponctuel à l'Association Sainte Honorine **(a)**

**Verse la somme de (voir N.B. ci-dessous) :**

• **Soit PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »**,

Adressé, avec le présent bulletin, à (a) :

**Association Sainte Honorine  
Mme Raphaële de CHARETTE  
131 boulevard PEREIRE  
75017 PARIS**

**Tél. 06 12 30 67 02**

Remis, avec le présent bulletin, à un animateur de l'Association Sainte Honorine (a)

• **Soit PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ORDRE DE : « ASSOCIATION SAINTE HONORINE »**,

Sur son compte ouvert à la Caisse d'Epargne (a)

**IBAN : FR76 1142 5002 0008 0025 1788 131  
BIC : CEPFRPP142**

**en inscrivant votre NOM Prénom dans le rectangle « MOTIF » SVP,  
envoyer le présent bulletin à la trésorière : [rafaeldecharette@hotmail.com](mailto:rafaeldecharette@hotmail.com)**

À ..... le ..... / ..... / 2023

Signature :

**N.B. :**

Depuis 2012, la totalité de votre versement peut faire l'objet d'un reçu fiscal de la part de l'Association Sainte Honorine qui a été habilitée à cet effet par la Direction Générale des Finances Publiques. Dans ce cas,

**Ce versement doit :**

- ▶ Être égal ou supérieur à 15 euros (minimum statutaire de cotisation).
- ▶ Parvenir à l'association dès que possible et, en tout cas, avant le 15 décembre.

**Ce don, conformément à la législation fiscale en vigueur, est déductible :**

- ▶ de l'IRPP à hauteur de 66 % et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable ; 75 % jusqu'au 31/12/année en cours.
- ▶ de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60 % dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

**Conformément à la Loi « Informatique et liberté » n° 78-17 du 6.01.78 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.**